

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DDEEES 134 Subvention (13.000 euros) au village Mouffetard – association des commerçants du bas-Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2011 (5e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au village Mouffetard – association des commerçants du bas-Mouffetard (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 13 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée au village Mouffetard – association des commerçants du bas-Mouffetard située 3, rue Bazeilles à Paris 5e (C00027 - 67361 - 2012_05934) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 31.960 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 13.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).